

Département du Calvados

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
VALLEES DE L'ORNE ET DE
L'ODON**

**2 rue d'Yverdon
14210 EVRECY**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE
Séance du 16 juillet 2020**

L'an deux mil vingt, le seize juillet à 18 heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon, se sont réunis, au gymnase communautaire situé à FONTAINE ETOUPEFOUR, sur convocation qui leur a été dûment adressée par Hubert PICARD, Président de la Communauté de Communes, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation : 10 juillet 2020

Date d'affichage : 10 juillet 2020

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 39

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance : Monsieur Michel BANNIER est désigné pour remplir cette fonction.

Étaient présents les conseillers communautaires titulaires suivants :

Sylvain COLINO, Françoise PARIS, Philippe LANDREIN, Régis COLLET, Alain GOBE, Cyrielle DUFOUR, Henri GIRARD, Bruno LEGRIX, Carole ROPERT, Franck ROBILLARD, Laurence ADAM, Bernard ENAULT, Eric BURNEL, Sylvie BLANCHER, David GUESNON, Olivier BAYRAC, Patrick DENOYELLE, Yannick LE GUIRIEC, Hubert PICARD, Nicole POUTREL, Gilbert DUVAL, Rémy GUILLEUX, Jean-Luc MOTTAIS, Annie LEBRETON MASSARINI, Patrick HILDE, Christophe BRAUD, Alain MAUGER, Marie-Laure DENIS, Martine PIERSIELA, Béatrice DESMOUCEAUX, Christophe MORIN, Michel BANNIER.

Était présent le conseiller communautaire suppléant suivant :

Arnaud SAINT JAMES

Étaient excusés les conseillers communautaires titulaires suivants :

Laurence LEGRIS, Jérôme LEBOUTEILLER, Dominique ROSE, Didier BERTHELOT, Jean-Louis MALAQUIN et Sophie PHELIPEAU.

Était absent le conseiller communautaire titulaire suivant :

Laurent PAGNY

Pouvoirs :

Laurence LEGRIS à David GUESON

Dominique ROSE à Nicole POUTREL

Didier BERTHELOT à Michel BANNIER

Jean-Louis MALAQUIN à Martine PIERSIELA

Nombre de membres en exercice : 39
Nombre de membres présents : 33
Nombre de pouvoirs : 4
Nombre de suffrages exprimés : 37
VOTE : 37

Il est demandé aux conseillers communautaires de se prononcer sur le compte rendu de la réunion du 18 juin 2020.
Aucune remarque n'ayant été formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°2020/076 : AVENANT N°1 AU MARCHÉ PASSE AVEC L'ENTREPRISE ABCIS BERTIN SPIE BATIGNOLLES POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'EQUIPEMENT TOURISTIQUE DU PONT DU COUDRAY.

Le Président informe le conseil communautaire que des modifications sont à apporter sur le marché concernant le gros-œuvre.

Les modifications proposées sont les suivantes : mise en place d'un remblai technique derrière le prémur du logement du gardien et réseaux EP soit une plus-value de 6 318.84 € HT. Le montant initial du marché de 913 005.26 € HT est donc porté à 919 324.10 € HT soit 1 103 188.92 € TTC.

Le conseil communautaire, entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE l'avenant proposé au marché passé avec l'entreprise ABCIS BERTIN SPIE BATIGNOLLES ;

AUTORISE le Président à signer l'avenant correspondant aux modifications mentionnées ci-dessus.

DELIBERATION N°2020/077 : AVENANT N°2 AU MARCHÉ PASSE AVEC L'ENTREPRISE SMAC POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'EQUIPEMENT TOURISTIQUE DU PONT DU COUDRAY.

Le Président informe le conseil communautaire que des modifications sont à apporter sur le marché concernant le lot n°4 - étanchéité des toitures terrasses- toiture végétalisée.

Les modifications proposées concernent le remplacement complexe d'étanchéité du lodge 2 :
- étanchéité bicouche fixée mécaniquement, finition de type armalu soit une plus-value de 14 227.20 € HT ;
- étanchéité de type membrane TPO TS 77 soit une moins-value de 13 322.40 € HT

Le nouveau montant du marché est ainsi porté à 143 623.48 € HT soit 172 348.18 € TTC.

Le conseil communautaire, entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE l'avenant proposé au marché passé avec l'entreprise SMAC ;

AUTORISE le Président à signer l'avenant correspondant aux modifications mentionnées ci-dessus.

Il est noté l'arrivée de Monsieur Jérôme LEBOUTEILLER.

Étaient présents les conseillers communautaires titulaires suivants :

Sylvain COLINO, Françoise PARIS, Philippe LANDREIN, Régis COLLET, Alain GOBE, Cyrielle DUFOUR, Henri GIRARD, Bruno LEGRIX, Carole ROPERT, Franck ROBILLARD, Laurence ADAM, Bernard ENAULT, Eric BURNEL, Sylvie BLANCHER, David GUESNON, Olivier BAYRAC, Jérôme LEBOUTEILLER, Patrick DENOYELLE, Yannick LE GUIRIEC, Hubert PICARD, Nicole POUTREL, Gilbert DUVAL, Rémy GUILLEUX, Jean-Luc MOTTAIS, Annie LEBRETON MASSARINI, Patrick HILDE, Christophe BRAUD, Alain MAUGER, Marie-Laure DENIS, Martine PIERSIELA, Béatrice DESMOUCEAUX, Christophe MORIN, Michel BANNIER.

Était présent le conseiller communautaire suppléant suivant :

Arnaud SAINT JAMES

Étaient excusés les conseillers communautaires titulaires suivants :

Laurence LEGRIS, Dominique ROSE, Didier BERTHELOT, Jean-Louis MALAQUIN et Sophie PHELIPEAU.

Était absent le conseiller communautaire titulaire suivant :

Laurent PAGNY

Pouvoirs :

Laurence LEGRIS à David GUESON

Dominique ROSE à Nicole POUTREL

Didier BERTHELOT à Michel BANNIER

Jean-Louis MALAQUIN à Martine PIERSIELA

Nombre de membres en exercice : 39

Nombre de membres présents : 34

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de suffrages exprimés : 38

VOTE : 38

DELIBERATION N°2020/078 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SMICTOM DE LA BRUYERE (SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES).
--

Il est rappelé que la communauté de communes adhère au Syndicat mixte de collecte et de traitement des ordures ménagères (SMICTOM) de la Bruyère pour assurer le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés issus des collectes réalisées sur son territoire, notamment le territoire de l'ex-communauté de communes de la Vallée de l'Orne.

La communauté de communes est représentée au comité syndical par 5 délégués titulaires et 5 délégués suppléants :

Ont fait acte de candidature les conseillers communautaires suivants :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Patrick DENOYELLE	Franck ROBILLARD
Hubert PICARD	Martine PIERSIELA
Jean-Louis MALAQUIN	Olivier BAYRAC
Philippe LANDREIN	Eric BURNEL
David GUESNON	Régis COLLET

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité désigne les représentants mentionnés ci-dessus.

DELIBERATION N°2020/079 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SYVEDAC (SYNDICAT POUR LA VALORISATION ET L'ELIMINATION DES DECHETS DE L'AGGLOMERATION CAENNAISE).

Il est rappelé que la communauté de communes adhère au Syndicat pour la Valorisation et l'Elimination des Déchets de l'agglomération Caennaise (SYVEDAC) pour assurer le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés issus des collectes réalisées sur son territoire, notamment le territoire de l'ex-communauté de communes Evrecy Orne Odon.

La communauté de communes est représentée au comité syndical par 7 délégués titulaires et 7 délégués suppléants :

Ont fait acte de candidature les conseillers communautaires suivants :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Patrick DENOYELLE	Hubert PICARD
Alain GOBE	Gilbert DUVAL
Bruno LEGRIX	Audrey THARAUD
Jean-Louis MALAQUIN	Carole ROPERT
Alain MAUGER	Sylvain COLINO
Sylvie BLANCHER	David GUESNON
Philippe LANDREIN	Sophie DESCHATEAUX

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité désigne les représentants mentionnés ci-dessus.

DELIBERATION N°2020/080 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SDEC ENERGIE.

Il est rappelé que la communauté de communes adhère au SDEC Energie dans le cadre du transfert des compétences suivantes :

- la compétence « éclairage public au titre de la compétence « développement économique » :
 - o pour les zones d'activités communautaires
 - o pour les équipements touristiques

- la compétence « énergies renouvelables » :
 - o pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur la salle de sport située à Sainte Honorine du Fay

La communauté de communes est représentée au comité syndical par 2 délégués titulaires :

Ont fait acte de candidature les conseillers communautaires suivants :

1.Alain GOBE

2.Henri GIRARD

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité désigne les représentants mentionnés ci-dessus.

DELIBERATION N°2020/081 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS A LA COMMISSION CONSULTATIVE DU SDEC ENERGIE POUR LA TRANSITION ENERGETIQUE.

Dans le cadre de son adhésion au SDEC Energie, la communauté de communes est également représentée à la commission consultative pour la transition énergétique. Cette commission, créée dans le cadre de la loi de transition énergétique pour la croissance verte est constituée à nombre égal de délégués du SDEC Energie et de représentants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Le rôle de cette commission est de coordonner les différentes actions de ses membres dans le domaine de l'énergie, de mettre en cohérence leurs politiques d'investissement et de faciliter l'échange de données pour une mise en œuvre optimisée de la politique de transition énergétique locale.

La communauté de communes est représentée à cette commission par 2 représentants :

Ont fait acte de candidature les conseillers communautaires suivants :

1.Alain GOBE

2.Henri GIRARD

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité désigne les représentants mentionnés ci-dessus.

DELIBERATION N°2020/082 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SIVHAM (SYNDICAT MIXTE DE LA VALLEE D'HAMARS).

Il est rappelé que la communauté de communes adhère au Syndicat mixte de la Vallée d'Hamars (SIVHAM) pour assurer l'approvisionnement en eau potable des communes de La Caine, Montigny et Préaux-Bocage.

La communauté de communes est représentée au comité syndical par 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants :

Ont fait acte de candidature les conseillers communautaires suivants :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Bernard ENAULT	François-Guillaume LANFRANC DE PANTHOU
Yannick LE GUIRIEC	Louis THEBALTLT
Christophe BRAUD	Karine FORMENTIN

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité désigne les représentants mentionnés ci-dessus.

DELIBERATION N°2020/083: DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SYNDICAT MIXTE DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE DE LA REGION DE CAEN: EAU DU BASSIN CAENNAIS.

Il est rappelé que la communauté de communes adhère au Syndicat mixte de production et de distribution d'eau potable de la Région de Caen, Eau du Bassin Caennais pour assurer l'approvisionnement en eau potable des communes de Amayé sur Orne, Avenay, Baron sur Odon, Bougy, Esquay Notre Dame, Evrecy, Feuguerolles-Bully, Fontaine Etoupefour, Fontenay le Marmion, Gavrus, Grainville sur Odon, Laize-Clinchamps, Maizet, Maltot, May sur Orne, Mondrainville, Sainte Honorine du Fay, Saint Martin de Fontenay, Vacognes-Neuilly et Vieux

La communauté de communes est représentée au comité syndical par 6 délégués (disposant de 2 voix chacun).

Ont fait acte de candidature les conseillers communautaires suivants :

Bernard ENAULT
Michel BANNIER
Henri GIRARD
Gilbert DUVAL
Olivier BAYRAC
Philippe LANDREIN

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité désigne les représentants mentionnés ci-dessus.

DELIBERATION N°2020/084 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS A L'ENTENTE PASSEE AVEC CAEN LA MER POUR LE TRAITEMENT DES EAUX USEES DES COMMUNES DE BARON SUR ODON, FONTAINE ETOUPEFOUR, GRAINVILLE SUR ODON ET MONDRAINVILLE.

Il est rappelé que la communauté de communes a passé une entente avec Caen La Mer pour le traitement des eaux usées des communes de Baron sur Odon, Fontaine Etopefour, Grainville sur Odon et Mondrainville.

La communauté de communes est représentée au sein de cette entente par 3 délégués.

Ont fait acte de candidature les conseillers communautaires suivants :

Bernard ENAULT
Patrick DENOYELLE
Philippe LANDREIN

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité désigne les représentants mentionnés ci-dessus.

DELIBERATION N°2020/085 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SYNDICAT DU VAL DE FONTENAY.

Il est rappelé que la communauté de communes adhère au Syndicat du Val de Fontenay pour assurer la gestion de l'assainissement des communes de Fontenay le Marmion et de Laize-Clinchamps.

La communauté de communes est représentée au comité syndical par 6 délégués.

Ont fait acte de candidature les conseillers communautaires suivants :

Hubert PICARD
Bernard ENAULT
Olivier BAYRAC
Gérard MARTIN
Gérard ANQUETIL
Didier BERTHELOT

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité désigne les représentants mentionnés

DELIBERATION N°2020/086 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SYNDICAT MIXTE DE L'ECOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE DE SAINT MARTIN DE FONTENAY, MAY SUR ORNE ET SAINT ANDRE.

Il est rappelé que la communauté de communes adhère au Syndicat mixte de l'école de musique et de danse de Saint Martin de Fontenay, May sur Orne et Saint André sur Orne. La communauté de communes est représentée au comité syndical par 6 délégués titulaires et 6 délégués suppléants.

Ont fait acte de candidature les conseillers communautaires suivants :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Didier BERTHELOT	Michel BANNIER
Béatrice DESMOUCEAUX	Martine PIERSIELA
Jean-Luc MOTTAIS	Laurence ADAM
Françoise PARIS	Nicole POUTREL
Sophie DES CHATEAUX	Patrick HILDE
Alain GOBE	Régis COLLET

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité désigne les représentants mentionnés ci-dessus.

DELIBERATION N°2020/087 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU POLE METROPOLITAIN CAEN NORMANDIE METROPOLE.

Il est rappelé que la communauté de communes adhère au Pôle Métropolitain Caen Normandie Métropole.

La communauté de communes est représentée au comité syndical par 9 délégués titulaires et 9 délégués suppléants.

Ont fait acte de candidature les conseillers communautaires suivants :

SOCLE et intérêt commun (vote du budget...) : 9 délégués titulaires et 9 suppléants					
DONT UNIQUEMENT RÉSEAU			DONT SOCLE EN PLUS		
COMITE SYNDICAL		BUREAU	COMITE SYNDICAL		BUREAU
TITULAIRES	SUPLÉANTS	<i>Représentant proposé (à élire par le comité syndical du pôle métropolitain)</i>	TITULAIRES	SUPLÉANTS	<i>Représentant proposé (à élire par le comité syndical du pôle métropolitain)</i>
1.Hubert PICARD	1.Eric BURNEL	1.Hubert PICARD	1. Bernard ENAULT	1.Jean-Louis MALAQUIN	1.Rémy GUILLEUX
2.Rémi GUILLEUX	2. Jérôme LEBOUTEILLER		2. Henri GIRARD	2.Philippe LANDREIN	2. Bernard ENAULT
			3. Martine PIERSIELA	3. Eric BURNEL	3. Henri GIRARD
			4. Alain GOBE	4. Alain MAUGER	4. Alain GOBE
			5.Gilbert DUVAL	5.Sylvain COLINO	
			6.Jean-Luc MOTTAIS	6.Christophe BRAUD	
			7.Michel BANNIER	7. Franck ROBILLARD	

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité désigne les représentants mentionnés ci-dessus.

DELIBERATION N°2020/088 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS A L'AUCAME (AGENCE D'URBANISME DE CAEN NORMANDIE METROPOLE).

Il est rappelé que la communauté de communes est membre de l'AUCAME (agence d'urbanisme de Caen Normandie Métropole), constituée sous la forme d'une association régie par les dispositions de la loi de 1901.

Une agence d'urbanisme est un organisme parapublic, doté de la personnalité morale, financé conjointement par des collectivités locales et le Ministère chargé de l'urbanisme, en vue de réaliser des études d'urbanisme, d'aménagement et de développement territorial.

En vertu de l'article L132-6 du Code de l'urbanisme, les cinq missions des agences d'urbanisme sont :

1. Suivre les évolutions urbaines et développer l'observation territoriale.

2. Participer à la définition des politiques d'aménagement et de développement, et à l'élaboration des documents d'urbanisme et de planification qui leur sont liés, en particulier les SCoT et les PLUI.
3. Préparer les projets d'agglomération, métropolitains et territoriaux, dans un souci d'approche intégrée et d'harmonisation des politiques publiques.
4. Contribuer à diffuser l'innovation, les démarches et les outils de développement territorial durable et la qualité paysagère et urbaine.
5. Accompagner les coopérations transfrontalières et les coopérations décentralisées liées aux stratégies urbaines.

La communauté de communes est représentée au sein de cette association par 3 délégués dont 2 qui siègeront au conseil d'administration.

Ont fait acte de candidature les conseillers communautaires suivants :

Hubert PICARD
Rémi GUILLEUX
Bruno LEGRIX

Il est précisé que Messieurs Hubert PICARD et Rémi GUILLEUX siègeront au conseil d'administration.

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité désigne les représentants mentionnés ci-dessus.

DELIBERATION N°2020/089 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS A L'ENTENTE PASSEE AVEC CAEN LA MER ET PRE-BOCAGE INTERCOM POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN PROGRAMME DE RESTAURATION DES COURS D'EAU DU BASSIN VERSANT DE L'ODON.

Il est rappelé que la communauté de communes a passé une entente avec la communauté urbaine de Caen La Mer et la communauté de communes Pré-Bocage Intercom pour la mise en œuvre de leurs compétences en matière de protection et de restauration des milieux aquatiques sur le bassin versant de l'Odon.

Situé dans le département du Calvados, l'Odon est un affluent de la rive gauche de l'Orne. Son bassin versant d'une superficie de 220 km² alimente un réseau dense comptabilisant plus de 175 km de rivières et ruisseaux.

Les communautés de communes de Pré-Bocage Intercom, Vallées de l'Orne et de l'Odon et la communauté urbaine Caen La Mer se sont engagées dans une démarche commune dont l'objectif est de préserver la qualité des eaux, d'assurer la pérennité de ses usages, de préserver la biodiversité et d'engager une action concertée sur le territoire.

Cette démarche se fonde sur la nécessité d'une approche globale de la gestion de l'eau et des rivières à l'échelle d'entités géographiques cohérentes, les bassins versants, et s'appuie sur un programme pluriannuel d'actions établi suite à un diagnostic réalisé par le bureau d'études SERAMA en 2010. C'est pourquoi les trois EPCI ont décidé de s'associer pour la réalisation d'opérations en vue de mettre en œuvre ce programme.

La communauté de communes est représentée au sein de cette entente par 3 délégués.

Ont fait acte de candidature les conseillers communautaires suivants :

Bernard ENAULT
Michel BANNIER
Jérôme LEBOUTEILLER

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité désigne les représentants mentionnés ci-dessus.

DELIBERATION N°2020/090 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS A LA MISSION LOCALE.

Il est rappelé que la communauté de communes adhère à la Mission Locale Caen La Mer Calvados Centre.

Il est précisé que la Mission Locale est un espace d'intervention au service des jeunes de 16 à 25 ans sans qualification ou qui rencontrent des difficultés, notamment en matière d'accès à l'emploi ou à la formation.

C'est un lieu d'accueil, d'information, d'orientation professionnelle et d'aide active pour aider les jeunes à résoudre l'ensemble des problèmes que pose leur insertion sociale et professionnelle.

Chaque jeune, selon son niveau, ses besoins, ses difficultés, peut bénéficier de soutiens individualisés pour définir son objectif professionnel et les étapes de sa réalisation, pour établir son projet de formation et l'accomplir, pour accéder à l'emploi et s'y maintenir.

L'objectif de la Mission Locale est de faciliter l'accès des jeunes à l'emploi et à l'autonomie.

La communauté de communes est représentée au sein de la gouvernance de la mission locale par 2 délégués.

Ont fait acte de candidature les conseillers communautaires suivants :

Henri GIRARD
Jean-Luc MOTTAIS

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité désigne les représentants mentionnés ci-dessus.

DELIBERATION N°2020/091 : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A L'ASSOCIATION « CALVADOS ATTRACTIVITE ».

Il est rappelé que la communauté de communes est membre de l'association « Calvados Attractivité », constituée sous la forme d'une association.

L'objet de cette association porte sur les actions suivantes :

- définir et mettre en œuvre une stratégie visant à attirer de nouvelles populations actives dans la Calvados et à ancrer la population autochtone en valorisant le cadre de vie du territoire.

- montrer tous les atouts dont disposent le département du Calvados et ses territoires infra-départementaux, les valoriser en les mettant en visibilité et en les faisant porter par l'ensemble des forces vives, qu'elles soient économiques, associatives, culturelles ou sportives.
- préparer et mettre en œuvre la politique touristique du département (Plan tourisme).

Calvados Attractivité intervient au profit des acteurs publics et privés du territoire départemental dans les domaines de compétences suivant :

- L'Ingénierie territoriale et de projet ;
- Le Marketing et la communication ;
- L'Animation de réseaux et la gestion de projets collectifs
- Le Digital.

La communauté de communes est représentée au sein de cette association par 1 représentant.

Monsieur Hubert PICARD a fait acte de candidature pour représenter la communauté de communes à l'association « Calvados Attractivité ».

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité a désigné Monsieur Hubert PICARD en qualité de représentant de la communauté de communes à l'association « Calvados Attractivité ».

DELIBERATION N°2020/092 : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A INGEEAU CALVADOS.

Il est rappelé que la communauté de communes adhère à IngéEAU Calvados.

Il est précisé qu'ingéEAU est un établissement public qui intervient dans le domaine de l'eau et s'inscrit dans le réseau CALVADOS Ingénierie. Il regroupe le Conseil Départemental du Calvados et de toutes les collectivités qui souhaitent y adhérer. Il a été créé par le Département en octobre 2016.

Cette Agence technique dédiée à l'eau, apporte aux collectivités son expertise dans le domaine de l'assainissement, l'eau potable et la gestion des milieux aquatiques et des inondations.

L'assistance aux collectivités se concrétise par

- le conseil de base
- la mise à disposition de savoir-faire
- la mutualisation des compétences
- des conseils élaborés sur devis

La communauté de communes est représentée au sein de cette structure par 1 délégué.

Monsieur Bernard ENAULT a fait acte de candidature pour représenter la communauté de communes à INGÉEAU Calvados

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité a désigné Monsieur Bernard ENAULT en qualité de représentant de la communauté de communes à INGÉEAU Calvados.

DELIBERATION N°2020/093 : PLAN DE FINANCEMENT DEFINITIF CONCERNANT L'AMENAGEMENT D'UNE ANCIENNE USINE ELECTRIQUE EN BASE POUR CANOES KAYAKS.

Le Président rappelle les travaux réalisés pour aménager une ancienne usine électrique située à Maizet an base pour canoë-kayak.

Ce projet ayant évolué tant au niveau des coûts des travaux qu'au niveau des financements obtenus, il est nécessaire de valider le plan de financement définitif de cette opération.

Aussi, il est demandé au conseil communautaire de se prononcer sur le plan de financement suivant :

Dépenses prévisionnelles	Montant HT	Subventions accordées	Montant
Etudes et maîtrise d'oeuvre	19 250.00	DETR (Etat)	51 492.00
travaux	255 546.00	Fonds parlementaires	11 000.00
Terrain Frais acte 761.00 € Terrain 1 €	762.00	LEADER	30 000.00
		Conseil Régional	29 890.00
		Conseil Départemental	40 000.00
Total	275 558.00	Total	162 382.00
		Autofinancement	113 176.00

Le conseil communautaire, entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessus.

DELIBERATION N°2020/094 : CHOIX D'UN ETABLISSEMENT BANCAIRE POUR LE FINANCEMENT DES PROJETS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES.

Le Président informe le conseil communautaire qu'il est nécessaire de contracter un emprunt pour le financement des projets d'investissement en cours de réalisation (équipement touristique du Pont du Coudray et l'aménagement de liaisons douces). Cet emprunt a été inscrit au budget primitif de l'année 2020.

Trois établissements bancaires ont été consultés mais seuls 2 ont répondu à la demande de la communauté de communes, il s'agit de la Caisse d'Epargne et du Crédit Agricole.

Après analyse de ces offres par le bureau communautaire, il est proposé au conseil communautaire de retenir l'offre du Crédit Agricole dans les conditions suivantes :

- emprunt sur une durée de 25 ans
- avec un taux de 0.99%
- remboursement trimestriel des échéances
- avec amortissement constant du capital

Le conseil communautaire, entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **VALIDE** la proposition ci-dessus.
- **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires auprès de cet établissement pour la mise en place du contrat de prêt
- **AUTORISE** le Président à signer le contrat de prêt correspondant ainsi que tous les documents relatifs à celui-ci.

DELIBERATION N°2020/095 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS COMMUNAUTAIRE.

Le président rappelle la délibération n°2020/067 du 18 juin 2020 concernant la convention de mise à disposition des équipements sportifs de la communauté de communes.

Des adaptations sont à apporter à cette convention afin de la compléter, aussi, il est demandé au conseil communautaire de se prononcer sur cette convention modifiée, laquelle sera applicable à compter du 01 août 2020

Aussi, il est demandé au conseil communautaire de se prononcer sur le projet de convention ci-joint.

Le conseil communautaire, entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition proposée ci-jointe.
- **AUTORISE** le Président à signer cette convention avec les structures utilisatrice.
- **PRECISE** que cette délibération annule et remplace la délibération n°2020/067 du 18 juin 2020

DELIBERATION N°2020/096 : DETERMINATION DU TAUX DE PROMOTION D'AVANCEMENT AUX GRADES DE TECHNICIEN PRINCIPAL DE 1ère CLASSE ET DE 2ème CLASSE.

Le Président rappelle qu'en application de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, il appartient aux assemblées délibérantes de chaque collectivité de fixer, après avis du comité technique, le taux de promotion pour chaque grade d'avancement à l'exception de ceux relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale.

Le Président précise que le taux retenu, exprimé sous la forme d'un pourcentage, reste en vigueur tant qu'une nouvelle décision de l'organe délibérant ne l'a pas modifié.

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires Vu la loi n°84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale Vu l'avis du Comité technique paritaire en date du 28 mai 2020,

Dans ces conditions, il est proposé de fixer le taux de promotion d'avancement au grade figurant au tableau ci-dessous de la façon suivante :

CATEGORIE : B		
FILIERES	GRADES D'AVANCEMENT	RATIOS
FILIERE TECHNIQUE	Technicien principal de 2 ^e classe	100%
	Technicien principal de 1 ^e e classe	100%

Le conseil communautaire, entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** de retenir le tableau des taux de promotion tel que défini ci-dessus.

DELIBERATION N°2020/097 : PLAN DE FINANCEMENT POUR LA CONSTRUCTION DE L'EQUIPEMENT TOURISTIQUE DU PONT DU COUDRAY.

Dans le cadre du contrat de Région, le président rappelle que l'assemblée communautaire à valider, le 23 janvier 2019, la maquette financière de l'ensemble des investissements en cours, dont l'équipement touristique du Pont du Coudray.

Dans le cadre de l'instruction des demandes de subvention au titre de Leader, il convient de délibérer sur le seul projet du Pont du Coudray.

L'enveloppe financière prévisionnelle des travaux : 2 778 060 € HT. Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

Partenaires	Politique concernée	Montant	Accord obtenu
Europe	Leader	100 000 €	Avis d'opportunité
Etat	DSIL	376 576 €	x
Région *	Contrat région	555 612 €	x
Département	Contrat territoire	640 500 €	x
TOTAL des subventions		1 672 688 €	

Le montant de l'autofinancement prévisionnel de la communauté de communes est de : 1 105 372 €

Le conseil communautaire, entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **VALIDE** le plan de financement ci-dessus
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents administratifs et financiers relatifs à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES.

1) Commissions thématiques

Il est remis à l'ensemble des conseillers communautaires la liste des commissions qui vont être mises en place.

Il est précisé que dans la mesure du possible celles-ci devront être composées de 8 à 10 membres.

Seuls les conseillers communautaires titulaires et suppléants pourront participer à ces commissions, excepté pour la commission concernant le cycle de l'eau pour laquelle des élus municipaux ayant des connaissances techniques spécifiques pourront également y participer. Toute demande de participation dans ce cadre, devra être adressée par courrier du maire de la commune concernée.

2) organisation des réunions du conseil communautaire.

Il est précisé que les réunions de conseil communautaire auront lieu tous les 4^{èmes} jeudis de chaque mois. Exceptionnellement des modifications pourront avoir lieu.

3) les prochaines réunions

Les prochaines réunions auront lieu le jeudi 03 septembre 2020, notamment pour valider la composition des commissions et le jeudi 24 septembre 2020.

4) conférence des maires

Les conseillers communautaires sont informés qu'une conférence des maires est d'ores et déjà prévu le jeudi 10 septembre 2020 à 18h pour évoquer la répartition des droits à construire issus du SCoT.

5) informations diverses.

Suite à la demande de quelques conseillers communautaires, il sera transmis à tous les membres de l'assemblée la liste des conseillers titulaires et suppléants en précisant la commune qu'ils représentent.

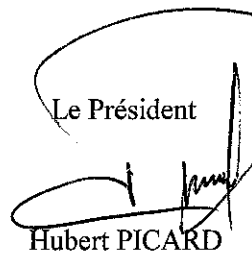
6) report de CFE (cotisation foncière des entreprises)

Monsieur COLINO, maire d'Amayé sur Orne fait part d'une demande d'une entreprise de la commune. Cette entreprise souhaite que la communauté de communes lui accorde la réduction de CFE prévue dans le projet de loi de finances en cours de discussion.

Le Président précise qu'une telle décision ne peut pas être prise pour une seule entreprise mais doit faire l'objet d'une décision du conseil communautaire pour une application sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes.

Il est demandé à Monsieur COLINO que cette entreprise adresse un courrier à la communauté de communes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Le Président

Hubert PICARD

